

REPERES REVENDICATIFS ENSEIGNEMENT PRIVÉ

1 REFUS DU FINANCEMENT PUBLIC DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

La CGT Educ'Action-27 revendique que le financement de l'enseignement privé soit en intégralité réalisé par des fonds privés. Le financement public doit uniquement servir à l'Ecole publique, laïque, nationale de la République. Dans un tel cadre, l'abrogation de la loi Carle s'impose purement et simplement.

10 INTÉGRATION DES ETABLISSEMENTS PRIVÉS DANS LE SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION

La CGT Educ'Action-27 demande que les établissements privés soient progressivement intégrés dans le service public de l'éducation afin d'offrir à tous les enfants de la nation une seule école... publique, laïque et nationale. Les personnels de l'enseignement privé, enseignants et non enseignants devant être eux aussi intégrés dans le corps des fonctionnaires.

La CGT Educ'Action-27 consciente des enjeux sociaux et professionnels de cette intégration doit se préparer dès maintenant à lutter pour et auprès de nos camarades de l'enseignement privé afin de construire, ensemble, de l'intérieur des établissements, cette école publique, laïque, nationale.

20 CONSTRUCTION D'UNE CARTE DES FORMATIONS UNIQUE À PRIORITÉ PUBLIQUE

La CGT Educ'Action-27 revendique la non prise en compte des formations existantes dans l'enseignement privé lors de l'élaboration de la carte des formations.

Ainsi, les formations dispensées par l'école publique seront, de fait, prioritaires sur les formations de l'enseignement privé. L'intégration de l'enseignement privé peut commencer par l'intégration des formations à l'école publique.

30 Globalement, de l'école maternelle à l'école supérieure, l'offre éducative doit se construire en priorité à partir de l'offre de l'école publique. Les règles régissant la carte scolaire doivent s'appliquer avec la même rigueur à l'enseignement privé, préservant ainsi certains établissements publics d'effets dommageables de « ghettoïsation ».